

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances**

**A.M. 20-10-2021**

**M.B. 28-06-2022**

La Ministre de l'Enfance,

Vu le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances, l'article 17bis inséré par le décret du 30 avril 2009 ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances ;

Considérant la réception, en date du 4 octobre 2021, de la désignation de la représentante pour l'Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise (Article 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup>) ;

Considérant les changements reçus lors de la première séance de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances en date du 8 octobre 2021 pour un des représentants de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse - OCARINA (Article 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup>) et pour un des représentants des Pouvoirs organisateurs ou groupements de pouvoirs organisateurs de centres de vacances associatifs non représentés dans les catégories 1<sup>o</sup> à 6<sup>o</sup>, actifs en Région bruxelloise - BADJE ASBL (Article 1<sup>er</sup>, 7<sup>o</sup>);

Qu'il convient de nommer le membre proposé par l'Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise et de remplacer les deux membres proposés par OCARINA et BADJE ASBL,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances, il est inséré le nom de "Carinne LENOIR" en vis-à-vis de "Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise".

**Article 2.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup> de l'arrêté précité, les mots "Héloïse DUPONT" sont remplacés par les mots "Emilien VERHOYE".

**Article 3.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 7<sup>o</sup> de l'arrêté précité, les mots "Jonathan LAMBLOT" sont remplacés par les mots "Morgane EEMAN".

**Article 4.** - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.

Bruxelles, le 20 octobre 2021.

B. LINARD